

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, greffière de la Ville de Senneterre, que :

- Une séance ordinaire du conseil aura lieu le 5 août 2024 à 20 h au 551, 10^e Avenue à Senneterre;
- Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure qui concerne l'immeuble situé au 26, rue des Érables à Senneterre, étant le lot 5 371 429 du Cadastre du Québec;
- La demande vise à autoriser :
 - Le maintien du garage dans sa position actuelle ayant des marges de recul arrière de 0,9 mètre et latérale de 0,95 mètre alors que le règlement exige 1,0 mètre;
- Dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait alors réputée conforme au règlement de zonage n° 2015-626 de la Ville de Senneterre actuellement en vigueur;
- Toute personne intéressée par cette demande de dérogation mineure pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Senneterre, ce 15^e jour du mois de juillet 2024



Martine Mainville

Greffière